



LES DOSSIERS PRIS EN COMPTE SONT CEUX ENREGISTRÉS PAR LA DREETS AURA ENTRE JANVIER 2020 ET JUILLET 2023 ISSUS DES ÉLÉMENTS TRANSMIS PAR LES OPérateurs DE COMPÉTENCE (OPCO) POUR LE TERRITOIRE DROMOIS.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

LA PRESTATION CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES (PCRH)

DESCRIPTION

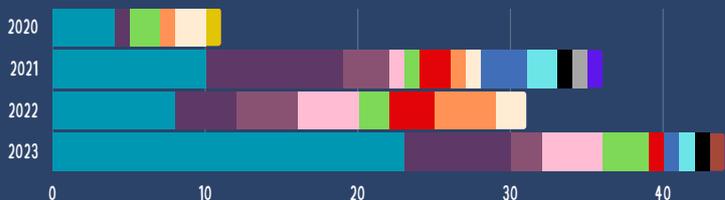
LA PRESTATION CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES (PCRH) PERMET AUX DREETS DE PROPOSER AUX ENTREPRISES DE MOINS DE 250 SALARIÉS L'ACCÈS À UNE PRESTATION DE CONSEIL RH FINANCÉE TOUT OU PARTIE PAR DES FONDS PUBLICS. L'ENTREPRISE PEUT AINSI BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET OPÉRATIONNEL SUR LES QUESTIONS RH DÉLIVRÉ PAR UN CABINET RH SPÉCIALISÉ, EN ARTICULATION AVEC SA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

L'ACCOMPAGNEMENT EST MODULABLE ET PEUT ALLER JUSQU'À 30 JOURS RÉPARTIS SUR UNE DURÉE DE 12 MOIS.

LA PCRH EST UNE AIDE PUBLIQUE D'ÉTAT ENCADRÉE PAR LE RÉGIME EUROPÉEN DE MINIMIS. LA VÉRIFICATION DU RESPECT DES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ EST ASSURÉE PAR L'OPCO.

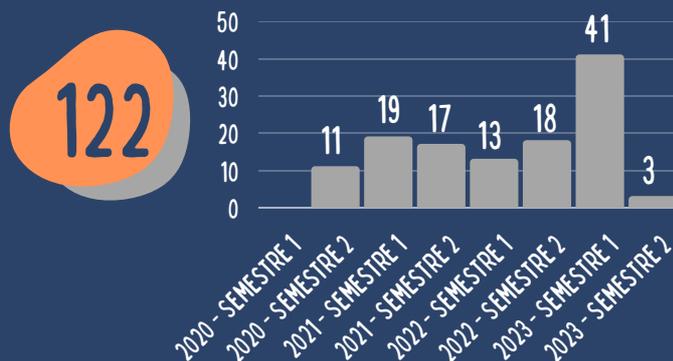
ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS

SUR LA PERIODE CONCERNEE, **DEUX SECTEURS REPRESENTENT PLUS DE 50% DES ACCOMPAGNEMENTS REALISES EN PCRH**, AVEC L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE (37%) ET LE COMMERCE/REPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES (17%).



NOMBRE D'ACCOMPAGNEMENTS

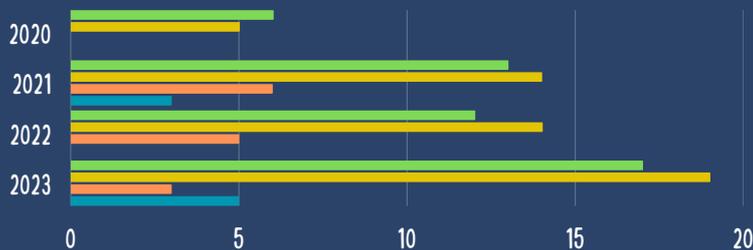
122 ACCOMPAGNEMENTS PCRH ONT ÉTÉ INSTRUITS PAR LES OPérateurs ENTRE JANVIER 2020 ET JUILLET 2023. DANS LE DÉTAIL :



TAILLE DES ETABLISSEMENTS

39% DES ETABLISSEMENTS ONT MOINS DE 10 SALARIÉS ET EN INTEGRANT LES ETABLISSEMENTS DE 10 À 49 SALARIÉS, CELA REPRESENTE **82% DES ETABLISSEMENTS ACCOMPAGNES AVEC LA PCRH.**

ENTRE JANVIER 2020 ET JUILLET 2023, REPARTITION DES ETABLISSEMENTS

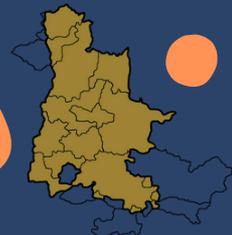


TYPE D'ACCOMPAGNEMENT

L'ACCOMPAGNEMENT PEUT ÊTRE RÉALISÉ DE FAÇON INDIVIDUELLE OU PAR SESSION COLLECTIVE AVEC PLUSIEURS ENTREPRISES ISSUES D'UNE MÊME FILIÈRE, D'UN MÊME TERRITOIRE OU PARTAGEANT DES PRÉOCCUPATIONS RH COMMUNES.

SUR LA PERIODE CONCERNEE, **97% ONT ÉTÉ RÉALISÉS EN INDIVIDUEL.**





ELEMENTS SUR LES ACCOMPAGNEMENTS



76.5 JOURS	2020	70 410.00 € (HT)
216.0 JOURS	2021	228 640.00 € (HT)
193.0 JOURS	2022	201 938.00 € (HT)
249.0 JOURS	2023*	268 510.00 € (HT)



SUR LA PERIODE CONCERNEE, LE DISPOSITIF PCRH A REPRESENTE 734.5

JOURNEES D'ACCOMPAGNEMENT POUR UN MONTANT TOTAL DE

769 498.00 € (HT)

* DONNEES PROVISOIRES



L'ACCOMPAGNEMENT EN PCRH EST DE **6 JOURS** EN MOYENNE ENVIRON POUR UN ETABLISSEMENT

L'ACCOMPAGNEMENT EN PCRH A UN COUT HORS TAXE MOYEN PAR ETABLISSEMENT DE **6 300.00€**



SOIT UN COUT JOURNALIER MOYEN DE **1 050.00€** ENVIRON



UN RESTE A CHARGE POUR LES ENTREPRISES DE 0€ DANS LA MAJORITE DES CAS :

2020	100 % DES ETABLISSEMENTS
2021	94% DES ETABLISSEMENTS
2022	87% DES ETABLISSEMENTS
2023*	95% DES ETABLISSEMENTS

LORS D'UN ACCOMPAGNEMENT PCRH, L'ETABLISSEMENT PEUT DISPOSER DE DIFFERENTS TYPE DE PRESTATIONS, VOICI LES PRINCIPALES DEMANDEES ENTRE JANVIER 2020 ET JUILLET 2023:

PROFESSIONNALISATION DE LA FONCTION RH	57% DES ACCOMPAGNEMENTS
ORGANISATION DU TRAVAIL ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL	41% DES ACCOMPAGNEMENTS
APPUI AU RECRUTEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE	37% DES ACCOMPAGNEMENTS
GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES	36% DES ACCOMPAGNEMENTS
INTÉGRATION DES SALARIÉS DANS L'ENTREPRISE	30% DES ACCOMPAGNEMENTS
AMÉLIORATION DU DIALOGUE SOCIAL	16% DES ACCOMPAGNEMENTS
ACCOMPAGNEMENT DES VARIATIONS CONJONCTURELLES D'ACTIVITÉ	12% DES ACCOMPAGNEMENTS
ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES À LA TRANSITION NUMÉRIQUE	7% DES ACCOMPAGNEMENTS
CRÉATION DE GE OU ACCOMPAGNEMENT D'UN GE EXISTANT	3% DES ACCOMPAGNEMENTS
ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	1% DES ACCOMPAGNEMENTS